

Communiqué :

Recours contre l'arrêté de l'ancienne Ministre de l'Ecologie

L'ONASA a déposé le 10 mai **un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté du 15 novembre 2011 portant sur la modification de la circulation aérienne en Ile de France**. L'association est défendue par le Cabinet Huglo-Lepage qui représente plusieurs autres associations auprès de la Haute Juridiction sur ce même dossier.

Notre recours en annulation a pour objectif de contester la légalité de l'enquête publique étant donné l'avis réputé défavorable du commissaire enquêteur et des irrégularités de procédure manifestes. Nos arguments viendront appuyer le contentieux engagé auparavant par les autres associations opposées au même arrêté. Notre recours soulève en outre le problème de la conformité à la loi d'une enquête publique qui a délibérément omis de mentionner des communes alors même qu'elles subissent des nuisances importantes et négligé de faire procéder à une étude environnementale dès lors que cette formalité est obligatoire quand un arrêté impacte une zone Natura 2000, comme c'est le cas de la Vallée du Petit Morin.

Nous sommes la seule association de l'Est de l'Ile de France à avoir entamé cette démarche. Cette procédure est donc très importante pour que la justice n'oublie pas que les nouvelles nuisances aériennes impactent aussi les habitants de la Seine et Marne, de l'Aisne et de la Marne.



www.onasa.fr association.onasa@gmail.com

06 82 26 10 04